



Bureau
Séance du 18 septembre 2012

Délibération n° 2012 / 31

Avis simple de la demande d'autorisation d'exploitation d'une station de traitement collective de déjections animales présentée par le GIE de MENEZ AVEL à Plouarzel

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-5, R. 334-33 et R. 334-34,

Vu le décret n° 2007-1406 du 28 septembre 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise, notamment son article 3,

Vu l'arrêté conjoint relatif à la composition des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées en date du 10 avril 2008,

Vu la saisine, par lettre du Préfet du Finistère du 14 juin 2012 du conseil de gestion au sujet de la demande d'autorisation d'exploiter d'une station de traitement collective de déjections animales présentée par le GIE de MENEZ AVEL à Plouarzel,

Considérant les documents produits à l'appui de la demande et les observations présentées au cours de la réunion du bureau du conseil du 18 septembre 2012,

Considérant que le projet, sur le secteur de l'Aber Ildut et les ruisseaux côtiers qui se déversent sur les plages de Porsmilin et de Portez, a un effet direct ou indirect sur le Parc marin et peut présenter des enjeux connus liés aux rejets bactériologiques sur le secteur de Porsmilin, mais ne présente pas d'enjeux spécifiques liés à l'azote, au phosphore dans le milieu marin,

Les finalités du plan de gestion ne sont donc pas compromises.

Article unique

Sur présentation du Président, le bureau après en avoir délibéré, émet **un avis favorable à la demande d'exploitation de la station** avec, toutefois, les recommandations suivantes :

- demander l'enfouissement du lisier lors des épandages (pour éviter une contamination fécale).
- proposer une évaluation plus fine sur l'aptitude ou non des parcelles se situant sur la commune de Locmaria Plouzané afin de limiter l'impact sur la plage de Porsmilin.

- Avis favorable : 10 voix
- Avis défavorable : 0 voix
- Abstention : 0 voix

Pierre MAILLE

Président du Parc naturel marin d'Iroise